

Le chèque énergie

Sommaire

C'est quoi le chèque énergie ?	2
Qui peut recevoir automatiquement le chèque énergie ? ...	3
Comment demander un chèque énergie ?.....	5
Quels documents devez-vous envoyer ?.....	6
Quelles sont les autres solutions pour faire une demande de chèque énergie ?	8

C'est quoi le chèque énergie ?



L'État français donne une aide financière aux foyers qui gagnent le moins d'argent.

Un foyer c'est toutes les personnes qui déclarent ensemble leurs impôts. Cela peut être :

- un couple marié ou pacsé
- les enfants ou parents âgés à charge
- une personne seule



L'aide financière de l'État est pour payer les factures d'énergie.

L'énergie c'est par exemple l'électricité ou le gaz



L'État donne de l'argent sous forme de chèque.

C'est le chèque énergie.



Qui peut recevoir automatiquement le chèque énergie ?

Pour avoir un chèque énergie en, il faut :

- avoir déclaré vos revenus
c'est-à-dire l'argent que vous avez gagné.



- que vos revenus ne dépassent pas une certaine somme.

Quand vous déclarez vos revenus chaque année,
l'administration vous envoie un avis d'imposition.

Ce document explique la somme que vous devez
payer aux impôts.

Grâce à l'avis d'imposition l'administration peut calculer si
vous avez le droit au chèque énergie.

- être titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité
c'est-à-dire avoir votre nom sur le contrat d'électricité de votre logement.

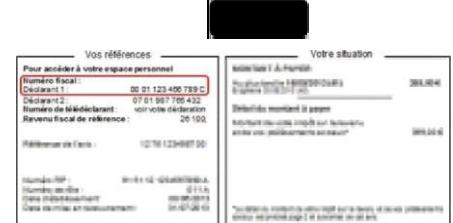
Si l'administration vous a identifié comme bénéficiaire du chèque énergie, vous le recevez automatiquement à votre domicile. Sinon, il faut le demander.



Comment demander un chèque énergie ?

Si vous n'avez pas reçu automatiquement un chèque énergie, pour le demander il faut :

- votre nom et votre prénom,
votre date de naissance,
votre adresse électronique
et l'adresse de votre logement
- votre numéro fiscal
votre numéro fiscal se trouve en haut à gauche
de la 1^{er} page
de votre déclaration d'impôts.



Quels documents devez-vous envoyer ?

Pour faire votre demande,
vous devez envoyer des documents officiels :

- la copie d'une facture
ou
la copie du document appelé
attestation de contrat d'électricité..
Le document doit être à votre nom
et dater de moins de 3 mois.
Par exemple,

Page 4 sur 7



si vous faites votre demande en décembre,
votre attestation doit dater de septembre,
octobre ou novembre.



- un numéro de téléphone portable.

Nous vous envoyons un code par sms
pour vérifier que c'est bien vous
qui demandez le chèque énergie.

Si vous n'avez pas de numéro de téléphone portable,
appelez le 0 805 204 205.



Si votre demande est acceptée,
vous recevez le chèque énergie 1 mois après.



Quelles sont les autres solutions pour faire une demande de chèque énergie ?

Si vous ne pouvez pas ou si vous ne voulez pas demander votre chèque énergie sur le site internet
<https://www.chequeenergie.gouv.fr/>

Appelez l'assistance pour les utilisateurs au 0 805 204 805.



L'assistance utilisateur vous expliquera comment déposer votre demande.

Dans tous les cas

France Services peut vous aider à faire votre demande.

<https://www.france-services.gouv.fr/recherche>



Com'access a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du Facile A Lire et à Comprendre. On dit aussi FALC.
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
Oc Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes viennent de la banque d'images OcFlaticon et du ÔService d'Information du Gouvernement
Nous remercions vivement Emilie MARY et jennifer FEGER du foyer de la Bunelais de Betton pour la relecture et la validation du document.

